

LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
DE REIMS ET DES ARDENNES

Rapport d'activité

Toit Solid'Air
2020



Secourir
Accompagner
Reconstruire

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
LA FONDATION DE L'ARMÉE : UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT	6
L'Armée du Salut dans le monde	
L'Armée du Salut en France	
Une Fondation multi-spécialiste	8
LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA FONDATION À REIMS	10
Quelques éléments d'histoire	
La place des établissements et services sur le territoire	
LOCALISATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENTS ET LOCAUX	12
LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	13
La dimension financière	14
LES RESSOURCES HUMAINES	15
Les salariés	
LA FORMATION	16
Les entretiens annuels d'évaluation	
La formation	
INTRODUCTION	18
Le Toit Solid'Air	
LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	19
Le Cadrage national	
Le Cadre législatif	
PRÉSENTATION DU SERVICE	21
Présentation des locaux	
Les personnes accueillies	22
L'Équipe au service de la mise en œuvre du projet social	25
Formations	28
GESTION DES CONFLITS ET INCIDENTS	29
LE PARTENARIAT	31
LES PERSONNES ACCUEILLIES AU CŒUR DU PROJET	33
Implication des personnes accueillies : les réunions d'expression	
La responsabilisation des personnes accueillies : l'autogestion	34
La participation aux tâches du quotidien	35
Les actions en faveur du développement durable	36
Les activités	37
CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2021	41

La vingtième année du second millénaire restera gravée dans les mémoires. La crise sanitaire liée à la Covid 19, que l'on peine encore à endiguer, près d'une année après son apparition, a mis à mal toute l'organisation de notre société. Elle est venue indéniablement réinterroger des choix effectués au sein de notre pays en matière de prévention et de protection sanitaire, sociale et économique.

Avec le confinement, le couvre-feu et leurs incidences directes sur le fonctionnement des entreprises, le ralentissement général de l'économie s'est révélé rapidement être une des conséquences majeures de cette crise.

Une accélération des vulnérabilités est constatée par l'ensemble des associations œuvrant dans le cadre de l'inclusion, sans oublier bien sûr les autres domaines tels que les personnes âgées, les jeunes (étudiants, jeunes mineurs non accompagnés, les personnes en errance, etc.)

A la Fondation de l'Armée du Salut à Reims, ce contexte a amené les équipes à penser une nouvelle organisation de travail et à redessiner les modalités de l'accompagnement social : la visio-conférence a fait son apparition, les entretiens en extérieur ou au travers la porte de la chambre ou de l'appartement sont devenus monnaie courante quand ce n'était pas depuis un balcon. Toutes ces solutions ont été expérimentées afin de maintenir le lien social, ce qui constitue l'essence de nos missions : secourir, accompagner, reconstruire. Ces valeurs, portées par l'ensemble de nos services et établissements ont retrouvé tous leurs sens dans cet accompagnement mis à mal durant cette année «COVID».

L'équipe de l'Armée du Salut dans les Ardennes est restée mobilisée chaque jour par la poursuite des visites à domicile autant que de besoin afin de minimiser les sorties en période de confinement et accompagner au mieux ces jeunes mineurs et majeurs dans cette période, qui les a coupés de tout processus d'intégration.

En effet, un relais a été de mise pour soutenir les apprentissages scolaires, sécuriser les parcours d'apprentissage et trouver des solutions d'évacuation du stress, car avoir entre 18 ans et 25 ans en période COVID n'est pas simple pour ces futurs adultes confinés en appartements en co-location.

Les professionnels ont été forcés de proposition et ils ont dû faire preuve d'une grande adaptation, autant sur les visites à domicile, que sur le suivi psychologique des personnes dont ils ont la charge.

Le tout, au rythme d'une vigilance accrue pour la santé des salariés, port du masque, blouse, etc., afin de garantir leur sécurité lors des V.A.D.

L'effectif des jeunes MNA n'a pas été épargné par la contamination et ses contraintes. Au cours de l'année 2020, 19 ont contracté la Covid et 17 ont été en contact direct.

Notre défi cette année était donc immense. Il fallait à la fois garantir la protection des personnes accueillies au sens large du terme, s'assurer de leur bonne santé et de celle de leur famille, leur apporter une aide alimentaire parfois quotidienne et bien sûr permettre qu'elles mènent à bien leur projet : le tout en s'assurant des meilleures conditions de travail pour les professionnels.

Ces derniers ont été par période dans l'obligation d'exercer leur travail en effectif réduit du fait de la nécessité pour certains d'entre eux de garder leurs enfants ou tout simplement parce qu'une partie étaient eux-mêmes confrontés à la Covid.

Pour toutes celles et tous ceux qui font vivre les établissements de Reims et des Ardennes, 2020 fût donc une année complexe, fatigante, remplie d'incertitude, anxiogène mais également riche et révélatrice de la solidarité et de l'altruisme qui existe en chacun d'entre nous.

La crise sanitaire a aussi fortement perturbé la dynamique des accompagnements sociaux et des sorties en logements qui, durant de nombreux mois, n'ont pu se faire correctement.

Si la Covid 19 explique un allongement de la durée des séjours, la nouvelle stratégie de peuplement des bailleurs sociaux rend également plus complexe les sorties des publics que nous accueillons.

On l'oublie parfois, mais les publics qui sont orientés au CHRS Taissy ou au Toit Solid'Air sont des personnes qui restent confrontées à de nombreuses difficultés sociales, psychologiques et psychiques et avec de multi-addictions. Un nombre non négligeable a eu maille à partie avec la justice et a été en Maison d'Arrêt. Nombreuses, parfois, ces personnes sont aussi celles qui sont en proie à des problèmes de dépendance (alcool, drogue, etc.).

L'accueil des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance reste un défi.

Faire cohabiter toutes ces diversités n'est pas toujours simple. Si cela s'avère très complexe sur les sites collectifs, cela l'est également dans les logements où cohabitent plusieurs personnes.

Au fil des années, force est de constater que l'accueil des demandeurs d'asile devient également de plus en plus compliqué. Ces derniers restent très attachés à leur culture de naissance et ils sont insuffisamment dans une dynamique d'inclusion sociale. Nous pouvons constater un repli sur les communautés, car les appartements basés sur les quartiers prioritaires de la ville regroupent deux Etablissements de Centre de Demandeurs d'Asile, et les faibles revenus, une fois régularisées, amènent ces familles au cœur de ces quartiers où les logements sont plus abordables. A l'heure actuelle, de moins en moins de personnes en demande d'asile obtiennent des titres de séjour, ou régularisation pour vie privée/vie familiale.

Pour les équipes éducatives, principalement du pôle asile, et, à un degré moindre le pôle urgence, les sorties de logements mis à disposition aux personnes dans le cadre de leurs accueils sur les dispositifs sont de plus en plus compliquées à mettre en œuvre. Effectivement, ces familles ou hommes seuls sont dans un logement depuis un an voir cinq ans, et quand la procédure du droit d'asile arrive à son terme et que les personnes sont déboutées, celles-ci refusent de sortir du logement qu'elles ont investi. Souvent, cela nécessite le recours aux forces de l'ordre qui sont autant impuissantes que nous.

Le contexte économique dégradé a bien sûr un impact important sur les publics : l'absence de travail et de revenus ne fait qu'amplifier la spirale de l'exclusion. Il s'agit de rompre le cercle vicieux et de construire de nouvelles perspectives d'avenir. C'est ce à quoi s'attellent l'ensemble des professionnels de la Fondation, en particulier les deux conseillères en insertion professionnelle. L'une étant sur le pôle Asile et Intégration, afin de travailler plus particulièrement sur les jeunes de 18 à 25 ans, mais aussi sur la possibilité de trouver des promesses d'embauches, de travailler sur plusieurs projets d'insertion tel que HOPE etc., l'autre conseillère étant sur le CHRS, et le Toit Solid'air, elle s'attache à trouver des formations qualifiantes, à aider à la recherche d'emplois ou à la rédaction de CV, etc.

Elles travaillent ensemble afin de pouvoir constituer un réseau partenarial avec les différentes sociétés d'intérim basées à Reims et sa grande agglomération.

C'est aussi parce que nous sommes conscients de toutes ces réalités que notre établissement est très attaché à développer l'accompagnement vers et dans le logement. Son pôle Logement fait partie intégrante de son organisation et l'accroissement du nombre de personnes bénéficiant de ces services en 2020, 196 ménages, nous conforte dans la pertinence de ce choix stratégique, même si économiquement son équilibre est particulièrement fragile.

De 2020, on retiendra aussi l'agrément obtenu par l'établissement pour la création d'une pension de famille de 25 places qui ouvrira en 2022. On se souviendra aussi que c'est en 2020 que nous avons été retenus dans un appel à projet pour ouvrir 10 places dédiées aux femmes victimes de violence conjugale.

C'est aussi au cours de cette année que les projets d'établissement des services de Reims pour la période 2020/2025 ont été validés.

Dans les Ardennes, le service jeunes mineurs et majeurs non accompagnés est dorénavant bien structuré. Mais aujourd'hui, nous accueillons essentiellement des jeunes majeurs. Un projet d'établissement décliné en 2022 dessinera plus précisément son fonctionnement et la nature de l'accompagnement social qu'il convient de développer.

La crise sanitaire a, en effet, eu un lourd impact sur le ralentissement des processus de régularisation administrative et sur les perspectives de sorties des jeunes majeurs.

Au 31 décembre 2020, la Fondation de l'Armée du Salut à Reims et dans les Ardennes dispose de 611 places (542 à Reims et 69 dans les Ardennes).

Pour accompagner, insérer, soigner, protéger, rendre heureux ces femmes, ces enfants et ces hommes, 86 salariés (dont 16 salariés dans les Ardennes) œuvrent au quotidien. Ils sont tous indispensables. Leur sérieux, leur professionnalisme, leur engagement, leur abnégation concourent largement au bien-être des personnes accueillies et à la qualité du travail effectué.

Qu'ils soient, au travers de ce préambule, remerciés chaleureusement et sincèrement.

Les différents écrits qui suivent apportent un éclairage singulier et détaillé de l'activité de chaque pôle.

Préambule par Philippe WATTIER, Directeur des Établissements et Services de la Fondation de l'Armée du Salut dans la Marne et à Charleville Mézières

LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT : UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT

L'Armée du Salut dans le monde

Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par le pasteur William Booth, dans l'Angleterre industrielle du 19^{ème} siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse. Elle est présente dans 128 pays sur les cinq continents. Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (*hôpitaux, dispensaires...*), de l'enseignement, du social et médico-social et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

L'hébergement se fait en colocation en appartement diffus dans les quartiers Croix-Rouge et Europe. Ces appartements d'urgence permettent d'accueillir toutes les personnes orientées par le 115 de manière inconditionnelle. Les missions premières de ce dispositif sont d'accueillir, héberger, alimenter et offrir un accompagnement social au plus près des problématiques des individus.

C'est une flotte de 43 logements que le Service d'urgence diffus loue aux 3 bailleurs sociaux : Reims Habitat, Plurial Novilia et Foyer Rémois et met à disposition des personnes pour un hébergement en cohabitation avec partage des pièces collectives : cuisine, séjour, sanitaires.

L'Armée du Salut en France

Une implantation progressive sur le territoire

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les «*foyers du soldat*» au cours de la Première Guerre mondiale.

Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province.

Reconnue d'utilité publique par le décret du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire, social et médico-social jusqu'en 1939. À l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissage, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'Éducation spécialisée.

Parallèlement, l'Armée du Salut développe un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ sanitaire et médico-social. Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (*UNIOPSS*), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (*FNARS devenue FAS*), le Syndicat patronal de la branche qui est né de la fusion de la Fegapei et du Syneas (*NEXEM*), la Fédération d'Entraide Protestante (*FEP*), la Fédération française des Banques Alimentaires. Elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les formes d'exclusion, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

Adaptation aux évolutions et aux nécessités

En 1994, désireuse d'articuler avec une plus grande pertinence action sociale et spiritualité, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts.

La gestion des établissements à caractère social et médico-social est assurée par l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut (*AOFBAS*).

Les officiers constituent une Congrégation reconnue par l'État, membre de la Fédération protestante de France. Leur mission spirituelle s'exerce dans les postes d'évangélisation. La Congrégation de l'Armée du Salut situe l'éthique chrétienne, le développement spirituel et la mission d'évangélisation. Elle assure en partie avec l'Association la mission d'urgence et de prévention en amont du champ social, dans le cadre d'action d'intérêt général.

Du statut d'association à celui de Fondation

À la suite du décret du 11 avril 2000, la Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'AOFBAS et est reconnue d'utilité publique. Si les valeurs et les missions de la nouvelle Fondation sont identiques à celles de l'Association, les moyens d'action sont plus étendus. Par cette démarche, l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, socio-culturels et humains. Elle considère que l'échange et le partenariat sont source de vitalité, d'enrichissement.



Distribution des soupes de nuit, années 1920, rue Chemin Vert, Paris.



Palais de la Femme à Paris

Une Fondation multi-spécialiste

Près de 2500 salariés et 4000 bénévoles mettent en œuvre dans plus de près de 200 établissements et services un accompagnement adapté aux besoins de près de 10000 Personnes accueillies chaque jour, cela dans 12 régions de France (chiffres au 1^{er} janvier 2020), afin de garantir la dignité de la personne et d'assurer un accompagnement personnalisé, humain et spirituel.

La représentation des Personnes accueillies dans la Fondation est assurée par le Haut Comité des Personnes Accompagnées et Accueillies (HCPAA), le groupe des ambassadeurs de la Participation et communication adaptée, les Conseils de la Vie sociale des établissements (CVS) et/ou les groupes d'expression.

La Fondation est organisée en 2 secteurs et 4 champs d'intervention, avec un siège social qui travaille en lien étroit avec les établissements, leur apportant pilotage et soutien dans les domaines suivants : Accompagnement des directeurs d'établissement, représentation, finances, communication, sécurité, assurances, immobilier, ressources humaines, qualité et gestion des risques, systèmes d'information, nouvelles technologies, mutualisation des achats, bénévolat, accompagnement spirituel, partenariat et ouverture sur l'extérieur.

Chaque établissement est rattaché à une Direction de programmes de secteur garante du respect des valeurs éthiques, professionnelles de la Fondation de l'Armée du Salut. Dans le cadre du «*Faire Fondation*», des rencontres sont organisées pour l'ensemble des directeurs et directeurs adjoints d'établissements :

- Un séminaire de quatre jours dans le lieu d'implantation d'un établissement de la Fondation. La thématique de l'an dernier a été «*Efficacité au travail et reconnaissance de soi, le double enjeu du partenariat*». La rencontre de 2020 aura lieu sur le thème de la RSE (*Responsabilité Sociétale des Entreprises*),
- Quatre journées d'études, au cours de l'année, sur des sujets d'information techniques et transversaux.

Un groupe de directeurs a été créé en 2017. Il agit auprès du COMEX (*Comité exécutif de la Fondation*). Il est l'interface avec l'ensemble des directeurs d'établissements de la Fondation. Cette instance consultative apporte son avis sur des sujets majeurs. Elle est force de propositions, participe aux réflexions et travaux de la Fondation sur des sujets comme le lien siège et établissements, les journées nationales, la démarche qualité, l'évolution de la Fondation...

Présentation des quatre champs d'intervention

Jeunesse/Famille

Publics : Enfants de l'Aide sociale à l'enfance, enfants du milieu judiciaire, migrants mineurs isolés, jeunes majeurs

Actions menées : Placements administratifs et judiciaires, accueil mère/enfant, accompagnement éducatif, scolaire, insertion professionnelle, animation, protection, accueil de jour, placement à domicile, accompagnement à la parentalité, hébergement, accueil en crèche, accompagnement au logement autonome...

Handicap

Publics adultes : polyhandicap, handicap mental et troubles associés, handicap psychique. Enfants : trouble du comportement et de la personnalité

Actions menées : éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, insertion professionnelle, soins, nursing, animation, accompagnement à la parentalité, suivi en milieu ouvert, protection.

Dépendance

Publics : Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, personnes isolées, personnes à faibles ressources, personnes en soins de suite et convalescence, aidants

Actions menées : Accueil de jour, accueil temporaire, soins de suite, protection, hébergement, nursing, soins, animation, accompagnement, soutien des aidants, plateforme de répit pour les aidants, accompagnement jusqu'au bout de la vie, soins palliatifs et visites à domicile

Inclusion sociale

Publics : Accueil mère/enfant, personnes isolées, familles monoparentales, familles de migrants, sans domicile fixe, travailleurs pauvres, femmes victimes de violence.

Actions menées : Mise à l'abri, hébergement, accompagnement social, urgence sociale, orientation, soins, restauration, animation, accès au logement autonome, insertion, accompagnement à la parentalité...

Cette organisation permet incontestablement à la Fondation de l'Armée du Salut de répondre aux sollicitations émanant de l'État, des collectivités territoriales et départementales. Elle assure également en lien direct avec la Congrégation des actions sociales de proximité (*Travail d'Intérêt Général*). Elle peut aussi en partenariat associatif reprendre des structures ou les accompagner sous mandat d'assistance de gestion. Elle se donne aussi les moyens de répondre à des appels à projets pour la création de nouvelles structures.

Afin de compléter cette organisation, la Congrégation de l'Armée du Salut accompagne la Fondation pour la coordination de l'accompagnement spirituel, ouvert à tous et sans prosélytisme, dans tous les établissements et services.

Le bénévolat

Le service du bénévolat existe depuis 1987. Il vient en appui du Siège pour la Fondation et la Congrégation. Fort de son implication sur tout le territoire, il renforce les missions de la Fondation dans tous les établissements.

Ces principales actions sont : accompagnement des résidents, visite à domicile (*Monalisa*), distribution des soupes de nuit, distribution de colis et repas de fêtes.

Un accompagnement des bénévoles (*chartes des bénévoles, objectifs individuels, période d'intégration...*) permet la continuité de la cohérence des actions menées.

Le bénévolat ne remplace pas les salariés, mais il est une source de valorisation essentielle du développement de la Fondation.



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA FONDATION À REIMS

Quelques éléments d'histoire

La présence de l'Armée du Salut à Reims débute le 26 mai 1910 à l'occasion de la venue du Colonel Fornachon (*Officier dirigeant alors les salutistes en France*) pour l'inauguration du poste d'évangélisation 82, rue de Cernay.

Durant la première guerre mondiale les archives évoquent la présence de l'Armée du salut sur certains champs de batailles de la Marne. C'est à partir des années 1920 que l'Armée du Salut s'est implantée durablement à Reims. La réouverture du poste a lieu en 1922.

Dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale, l'asile de nuit, situé à l'époque rue Navier, constitue la principale activité de l'Armée du Salut à Reims. Ce lieu est fermé par l'Armée du Salut car les conditions d'accueil y étaient devenues trop misérables.

En 1963, à la demande de la ville de Reims avec qui l'ADS signe une convention pour gérer le centre de la rue Goïot, l'Armée du Salut à Reims prend une nouvelle dimension en maintenant son accueil de nuit, mais surtout en ouvrant un centre d'hébergement, un foyer postcure et des ateliers qui feront l'objet du premier agrément donné par les services de l'État.

A la fin des années 80, l'établissement diversifie son activité en créant un nouvel accueil de nuit destiné aux grands marginaux, rue Roger Aubry.

Le début des années 2000 est caractérisé par l'accroissement de l'activité d'hébergement qui conduit l'établissement à ouvrir des appartements CHRS dans le diffus dès 2004.

C'est aussi à partir de cette période que le projet de construction de l'établissement de la Rue de Taissy voit le jour.

La place des établissements et services sur le territoire

Associé pendant presque 50 ans à la rue Goïot, l'histoire de l'Armée du Salut à Reims s'écrit depuis décembre 2011 au 42 rue de Taissy et sur le site d'hébergement d'urgence des grands exclus, Toit Solid'Air.

Installés également dans de nombreux quartiers rémois et dans les communes de l'agglomération (*Witry-lès-Reims, Bétheny, Tinquieux, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles*), les établissements et services du Nouvel Horizon louent aux trois bailleurs sociaux et à une dizaine de bailleurs privés environ **140 logements** permettant un hébergement en diffus dans le cadre du CHRS, de l'hébergement d'urgence, de l'intermédiation locative (*bail glissant et mesures d'ASLL*), du CADA, du CPH et du dispositif HUDA.

Au regard de cette histoire et de l'expérience acquise ces quinze dernières années auprès des publics en situation de rupture d'hébergement ou arrivant sur le territoire français, le Nouvel Horizon est incontestablement porteur d'une expérience, d'un savoir-faire et d'une capacité à porter des projets innovants.

Très attaché au travail avec les autres acteurs du territoire, le Nouvel Horizon fait partie des associations fondatrices du GCSMS, gestionnaire du SIAO 51. La Directrice Adjointe du Nouvel Horizon est l'administratrice du GCSMS 51 depuis 2016.

La Cheffe de service du CHRS est également membre de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social du département de la Marne en tant que personne qualifiée, désignée par le Préfet de la Marne.

À la demande du Directeur Général de la Fondation, le Directeur est membre du Conseil d'Administration de l'URIOPSS Grand Est.

Le Directeur de l'établissement du Nouvel Horizon a été désigné par la Présidente du Grand Reims pour siéger au Conseil d'Administration de Reims Habitat en qualité de personne qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques pour la période 2014/2020.

Le Maire de Reims a nommé le Directeur de l'établissement :

Au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Reims au titre des associations œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'exclusion pour la période 2014-2020 ainsi qu'au Conseil de surveillance du Crédit Municipal de Reims de 2017/2021.

Le Directeur de l'établissement a été également nommé Président du Conseil de Développement du Grand Reims en date du 12 décembre 2017, en sa qualité de représentant de la société civile.

Depuis décembre 2018, le Directeur est également l'un des 15 animateurs de la région Grand Est de la Conférence Nationale de lutte contre la Pauvreté.

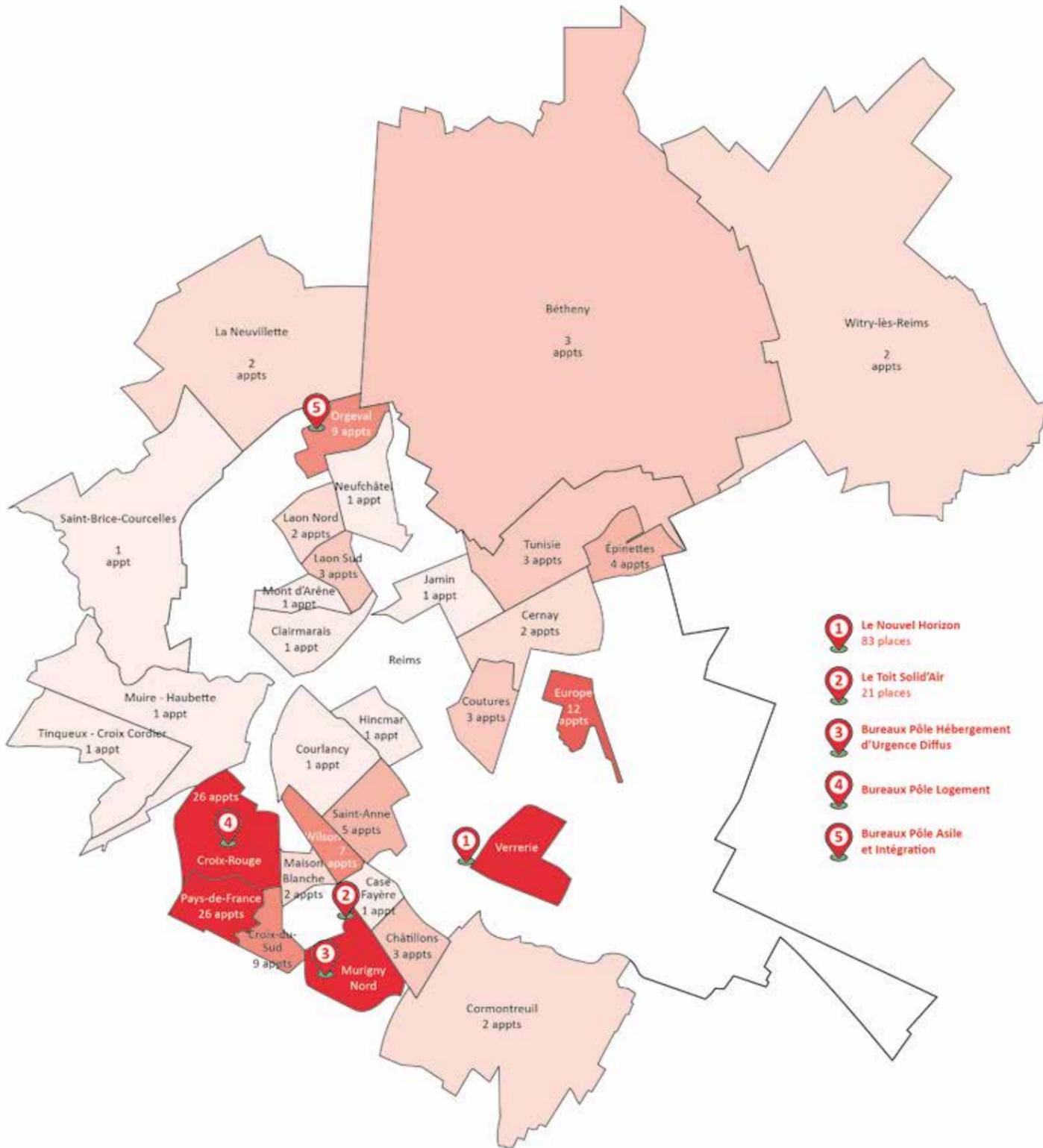
Points forts



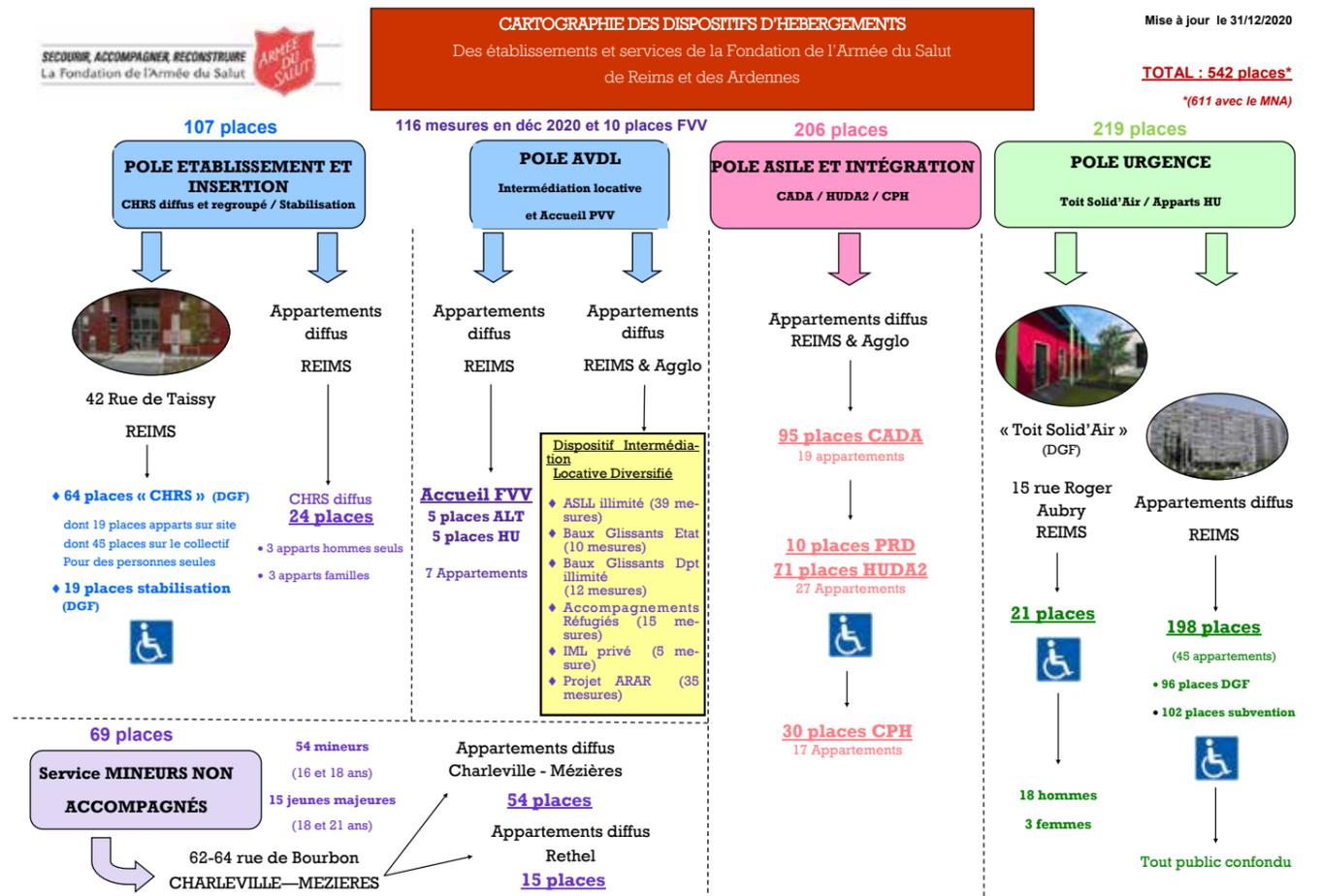
L'établissement est reconnu sur le territoire de Reims, mais aussi à l'échelle du Département pour ses compétences d'ingénierie sociale, financière et technique. Sa grande réactivité et son bas seuil d'exigence singularise le Nouvel Horizon. La participation de la direction au sein de différentes instances, conjuguée à une grande implication des salariés, et des cadres éducatifs dans les réseaux de réflexion comme le collectif Alerte permettent à la Fondation de l'Armée du Salut à Reims d'être connue par de nombreux acteurs sur le territoire et participe indéniablement à la reconnaissance de son action et à son développement. Autant de raisons qui ont conduit la S.A HLM Plurial Novilia et de nombreuses entreprises et particuliers à soutenir en 2016 le projet de reconstruction du site d'hébergement d'urgence des bungalows appelé dorénavant Toit Solid'Air et à se lancer dans la nouvelle aventure du futur projet de pension de famille Un Toit Pour l'Avenir.



LOCALISATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENTS ET LOCAUX



LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



En structurant ses activités de cette manière, l'établissement est à même de proposer une intervention sociale en adéquation avec les publics qui relèvent des dispositifs. Sauf les services du «Pôle Asile et Intégration» et «du Pôle Vers et Dans le Logement» qui ne sont pas ouverts le WE, les autres pôles sont ouverts en continu. Outre cet ensemble d'activités, l'établissement de la rue de Taissy assure également en accord avec la DDCSPP de la Marne sur orientation du SIAO l'accès à la restauration Midi et Soir des familles hébergées Hôtels : **46281 repas en 2020**.

Le CHRS de la rue de Taissy est aussi souvent amené à effectuer des mises à l'abri. Même si les conditions d'intimité ne sont pas réunies, il s'agit pour nous de répondre à une réalité qui laisse à la rue des dizaines de personnes sans solution d'hébergement et qui lorsqu'elles ne vivent pas en squat s'installent dans des campements de fortune à proximité ou non loin de l'établissement. En 2020, **30 personnes**, représentant 16 ménages ont fait l'objet d'une mise à l'abri dans les pièces de vie commune de l'établissement.

Points forts

Intervenant depuis plus de 55 ans sur le territoire rémois auprès d'un public en rupture de logement, sans domicile, en situation d'errance et d'exclusion, et de personnes atteintes de pathologies chroniques ou en cours de traitement d'une affection lourde, mais également auprès des publics issus de l'immigration, le Nouvel Horizon est incontestablement porteur d'expériences. Son organisation par pôle lui permet d'être en phase avec les besoins spécifiques des publics et de proposer une diversité de dispositifs qui favorise incontestablement la non remise à la rue de nombreux publics et concourt à l'intégration de nombre d'entre eux.

Points faibles

Cette organisation permet de moins en moins aux professionnels des différents pôles de se côtoyer et de partager des réflexions. L'éclatement des services sur le territoire rémois nécessite également de se doter d'un parc de véhicules conséquent. L'encadrement de chaque pôle par un seul chef de service s'avère aussi insuffisant et nécessite la création de poste de cadres supplémentaires. En permettant aux personnes logées en hôtel de se restaurer, l'établissement est régulièrement confronté à des personnes qui refusent de regagner leur hôtel : ce qui génère parfois des tensions et des incompréhensions. Pour 2020, depuis le début de la pandémie, l'établissement a fourni la livraison de repas directement sur les hôtels pour les personnes y étant accueillies.

La dimension financière

Au 1^{er} janvier 2021, on dénombre 9 sections analytiques : CHRS et Stabilisation, Hébergement d'Urgence, Toit Solid'Air, Centre d'Accueil et de Demandeurs d'Asile, Centre Provisoire d'Hébergement, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence sous Subvention, IML (ASLL, Bail Glissant, mesures spécifiques et collectives).

Tableau récapitulatif des budgets entre 2016 et 2020

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Charges	Produits								
G 1	716456	2706715	791475	3429480	871831	3438767	881182	3864591	985659	3917742
G 2	3438767	1546171	2400097	1346001	2637353	1534524	2645566	1345863	2814678	1904018
G 3	1449202	407203	1340421	548940	1764894	342350	1410820	125221	2301358	387069

En 2020, l'ensemble des budgets cumulés reçus s'élevait à 5 481 141 €. La part réservée à la masse salariale et aux charges inhérentes à un employeur est de 2 749 257 €. La location des 152 logements représente 824 068€.

Les établissements de Reims comptent également 27 véhicules, 72 ordinateurs (dont 11 pour le MNA), 70 téléphones portables (dont 15 pour le MNA).

L'établissement perçoit des financements versés par l'Etat via les BOP 177 ou 304 pour le Pôle Asile.

La ville de Reims via le CCAS attribue une subvention annuelle pour soutenir l'établissement dans sa mission d'hébergement d'urgence.

Les Pôle Logement bénéficie aussi de subventions via la Politique de la Ville, du Département de la Marne, de la Caisse d'allocation Familiale de la Marne et des bailleurs sociaux.

Points forts

La situation financière des établissements et services de Reims est saine depuis plusieurs années. Avec 67% de places sous dotation, la pérennité d'une partie de l'activité est assurée.

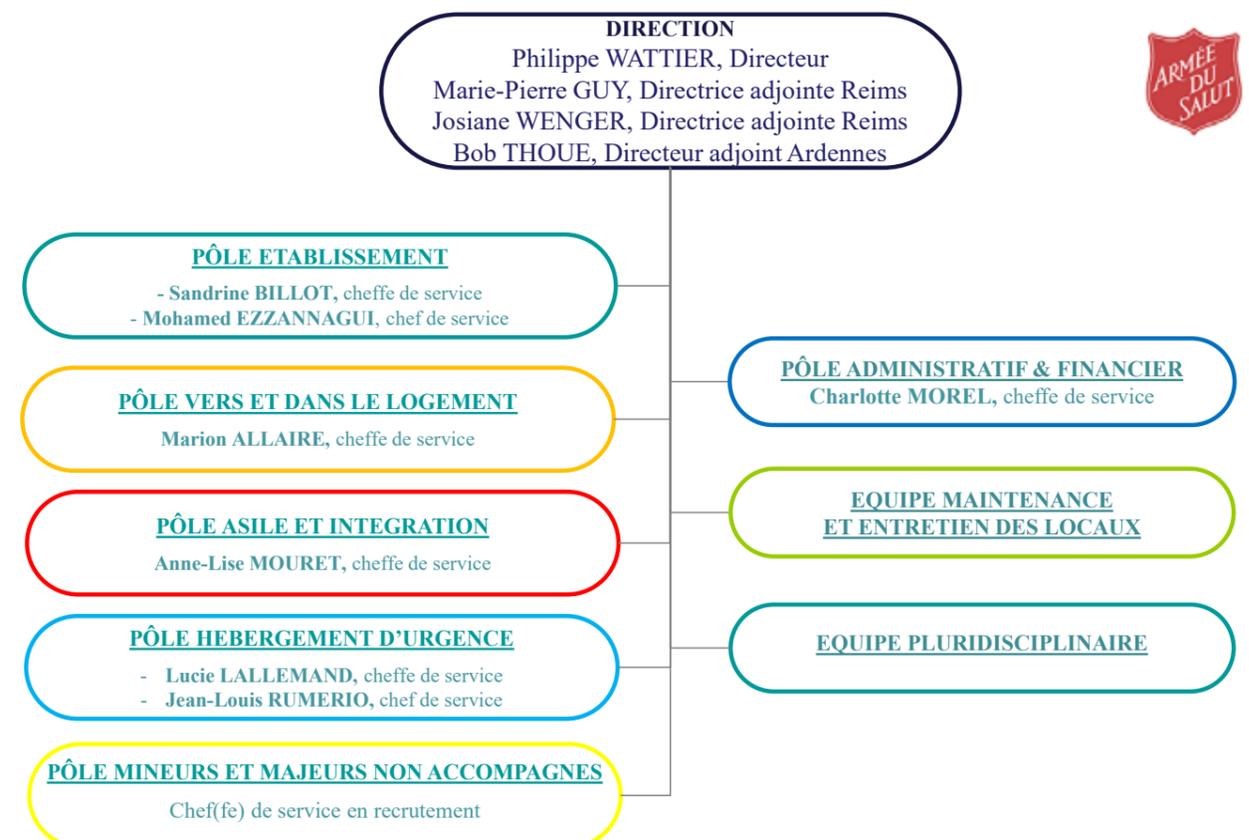
Points faibles

Le financement des charges d'investissement du bâtiment à l'aube 2025, demeure incertain. Cette question sera au centre des négociations du futur PPF pour la période 2020/2025.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les salariés

Au 01/01/2021, l'Armée du Salut à Reims compte 83 salariés : 48 femmes et 35 hommes.



LA FORMATION

Les entretiens annuels d'évaluation

Chaque salarié y compris les emplois en CDD fait l'objet d'un entretien annuel d'évaluation qui est complété une fois tous les deux ans par l'entretien bi-annuel de formation.

La formation

Les établissements de Reims sont très attachés à la formation tout au long de la vie.

En 2020, **53 salariés ont été formés sur des formations courtes**. Cela représente 393 heures de formation.

En 2020, **60 salariés et 2 stagiaires ont participé à des formations de groupe**.

En 2020, c'est 144 jours de formations courtes pour 53 salariés différents. C'est également **8 salariés qui suivent une formation longue** :

- Initiation analyse systémique,
- Perfection analyse systémique,
- Coursus kinésiologie,
- Educateur Spécialisé,
- Monitrice éducatrice,
- CAFERUIS (2),
- Master 2.

Un salarié a obtenu son master II, 1 salarié a obtenu son diplôme de Moniteur Educateur, et 2 ont obtenu leur CAFERUIS.

Dénomination des formations année 2020			
Longues		Groupe	
Approche systémique			
nb salarié		nb salarié	
2 ^{ème} année	1	Accompagnement des mineurs MNA	15
4 ^{ème} année	1	Action en vue de soutenir la structuration des activités et des pratiques du Pôle Asile & Intégration	12
Educateur spécialisé		Mener l'entretien de récit de vie avec un demandeurs d'asile souffrant de psycho traumatismes	10 + 2 stagiaires
2 ^{ème} année	1	Réforme 2018 asile et intégration : les nouvelles mesures relatives au droit d'asile	10 + 2 stagiaires
Moniteur Educateur	1	COV ON 2 (pour MNA)	13
CAFERUIS	2		
Master 2 Management des organisations du secteur sanitaire et social	1		
Kinésiologie	1		
Total : 8			

Gestion et Administration		Spécificités métiers	
RH & RGPD - Du recrutement au départ du salarié	3	PSC1	1
Ardennes Santé Travail - DUER2	1		

Technique & outil			
Amiante	1		
Formation évacuation incendie	9		
Premiers secours en santé mentale (PSSM)	6		
Encadrant mixte ou cumul de fonctions amiante sous section 4 en TPE/PME	1		

Accompagnement des personnes		nb salarié	
Vers une société inclusive - comprendre et appréhender cette nouvelle logique d'accompagnement	2		
Accompagner les personnes accueillies face au «tout numérique»	1		
Attitudes face à la violence (TS)	2		
Faire face à la violence des usagers	1		
Acquérir un savoir faire dans la gestion et l'animation d'un groupe	1		
Informers sensibiliser et convaincre les employeurs	1		
Ac.sé webinaires	2		
Connaissance des troubles psychiques	1		
Préparer et conduire l'entretien individuel annuel	4		
La micro entreprise en 90 minutes	1		
Attitudes face à la violence (non TS)	2		
Les écrits professionnels - médicosocial et social	1		

nb salarié	
Les écrits professionnels - médicosocial et social	1
Colloque initiales Trouver le goût des mots	1
Initiation à la médiation animale	1
Conduites addictives	2
Référent harcèlement et agissements sexistes	2
Faire émerger et recevoir le récit de femmes victimes de violences	2
L'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile	2
Tous repreneurs	1
Formateur «Valeurs de la République et Laïcité»	1
Démarche interculturelle et apprentissage du français	1
Séminaires recherche «De l'immigré au Chibani»	1
«Comment accompagner les équipes autour des questions liées à la sexualité»	1
Travailler l'image de soi des publics accompagnés	1
Fin de vie	1

INTRODUCTION

Le Toit Solid'Air

Un des services d'Hébergement d'Urgence du CHRS le Nouvel Horizon

Outre ses activités d'hébergement d'insertion en structure ou en diffus, en CADA ou CAO, d'intermédiation locative et d'ALT, le « *Nouvel Horizon* » assure une mission d'accueil d'urgence qui se décline principalement :

- En appartements diffus,
- Au Toit Solid'Air.

Conformément aux valeurs de la Fondation de l'Armée du Salut, les objectifs posés pour ce dispositif d'accueil proposent :

De donner un hébergement individuel digne qui se veut être une alternative à la rue en permettant l'accueil d'animaux de compagnie. Il permet d'établir des relations de confiance par une écoute dénuée de tout jugement avec un accueil inconditionnel en accord avec les fondements de l'Armée du Salut. Il amène ces personnes à se sentir reconnues dans leur dignité pour qu'elles retrouvent une image positive d'elles-mêmes. La finalité est de leur offrir un accompagnement social permettant la restauration de leurs droits et/ou une orientation vers les autres partenaires et de susciter auprès d'elles l'émergence d'un projet.



LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le Cadrage national

Conformément aux valeurs de la Fondation de l'Armée du Salut, les objectifs posés pour le dispositif d'accueil de l'urgence diffus du « *Nouvel Horizon* » sont :

- De proposer un hébergement individuel, digne qui se veut être une alternative à la rue et qui autorise d'être accompagné d'un animal,
- De permettre aux personnes de se reposer et de se stabiliser,
- D'œuvrer en faveur de l'accès aux droits des plus démunis,
- D'établir des relations de confiance par une écoute dénuée de tout jugement,
- D'amener ces personnes à se sentir reconnues dans leur dignité et ainsi, qu'elles puissent retrouver une image positive d'elles-mêmes,
- De leur offrir les prémisses d'un accompagnement social permettant la restauration de leurs droits et/ou une orientation vers les autres partenaires,
- De susciter auprès d'elles l'émergence d'un projet.

Le Cadre législatif

Le cadre législatif guide notre action d'hébergement d'urgence dont découlent nos missions. Nous déclinons ci-après les principaux textes réglementaires de référence qui guident et encadrent l'action d'un dispositif d'hébergement. Ce sont les suivants :

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- L'affirmation et la promotion du droit des usagers,
- La diversification des services et leur assise juridique (*y compris ceux qui en étaient dépourvus comme les lieux de vie*),
- La définition de procédures d'évaluation,
- L'incitation à formaliser les procédures de concertation et de partenariat.

La loi renforce le droit des personnes et prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'instruments pour leur concrétisation (*livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, charte de l'utilisateur, conseil de vie sociale ...*).

Le décret n° 2004-287 du 25.02.2004 relatif au conseil de vie sociale et la circulaire DGAS du 24.03.2004 relative au livret d'accueil en précisent les contours.

Le Plan PARSA (*Plan d'action renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes sans abri*), 8 janvier 2007, énonce le principe de continuité de prise en charge des sans-abris. « *Toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence devra se voir proposer, en fonction de sa situation, une solution pérenne, adaptée et accompagnée si nécessaire (...)* ».

La loi n°2007-290 du 5 mars 2007, dite loi DALO (*Droit Au Logement Opposable*) Instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale est de garantir le droit à un logement à toute personne qui, résidant en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. La loi institue :

- Un recours à l'amiable et en contentieux afin de faire valoir le droit, garanti par l'Etat, à un logement décent et indépendant,
- Le principe de la continuité de la prise en charge des sans-abris. « *Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée* ».

La circulaire DGAS/1A/LCE/2007/90 du 19 mars 2007, relative à la mise en œuvre d'un principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans-abri et à la suppression de la durée maximale de séjour, l'élaboration systématique d'un diagnostic et le principe de non remise à la rue.

La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (*Mobilisation pour le Logement*) dite loi Boutin du 25 mars 2009.

La loi Molle instaure des changements dans différents domaines et notamment par l'article 73, qui définit les missions de l'hébergement d'urgence et le principe de continuité.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles :

- « *Art. 345-2-2 : Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ». « *Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier.* »,
- « *Art. 345-2-3 : Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation.* ».

Plus récemment, le référentiel national de prestations, Circulaire DGCS/1A no 2010- 271 du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, dans son volet 2, précise les éléments juridiques et qualitatifs de mise en œuvre de la prestation « *Mettre à l'abri ou offrir un chez soi* », notamment sur l'individualisation des espaces, le respect de l'accueil inconditionnel ; le respect des normes du logement ;

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (*PDALHPD*) 2017-2022.

L'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité du Secteur Médico-social (*ANESM*) et la Haute Autorité de Santé (*HAS*), à travers les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.



PRÉSENTATION DU SERVICE

Présentation des locaux

Le site Toit Solid'Air, localisé au 15 rue Roger Aubry à Reims, a ouvert ses portes en novembre 2016 dans des locaux neufs venus remplacer les abris de nuit « *Les Bungalows* ». Cette réhabilitation, respectueuse de critères écologiques et économiques, a été réfléchi pour proposer un produit final confortable et fonctionnel. Il est également adapté pour accueillir des personnes en situation de handicap.

L'hébergement proposé comprend une ossature bois. Dans un souci d'économie d'énergie, l'éclairage des parties communes se fait par des spots à led avec un détecteur de présence ; le chauffage est régulé par une sonde extérieure et une sonde d'ambiance placées dans le bâtiment collectif.

Il est constitué de 7 unités de vie et d'une unité collective. Les unités de vie, d'une superficie de 37 m², sont composées de 3 chambres individuelles fermant à clé et d'une salle d'eau de 6 m². Chaque chambre est équipée d'un lit fixe, d'un espace de rangement comprenant une armoire, ainsi qu'un petit coffre-fort, d'une tablette, d'une chaise. Une unité est réservée pour l'accueil des femmes.

La partie collective, d'une superficie de 70 m², se compose d'un coin cuisine, d'une réserve alimentaire, d'une réserve de produits d'hygiène et d'entretien, d'un coin salle à manger, d'un espace multimédia (*poste informatique et télévision*) et de deux bureaux pour les professionnels. Sur les extérieurs, des parcelles de jardin potager, un préau et un espace détente. Une petite cabane de jardin permet de ranger le matériel de jardinage et les produits pour les poules. Elle est située à proximité du poulailler.

Ce lieu se veut être entre l'externe (*la rue*) et l'interne (*chez soi*), être dedans et dehors.





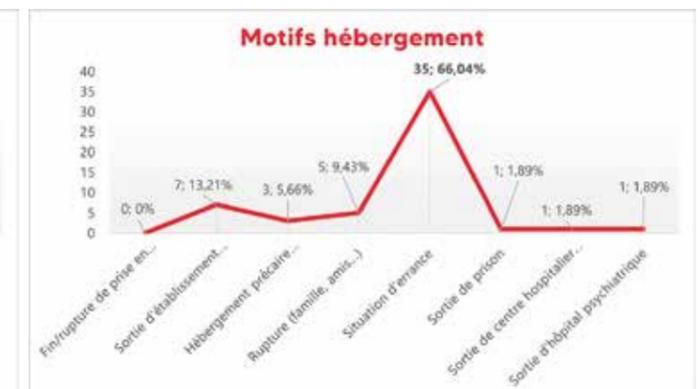
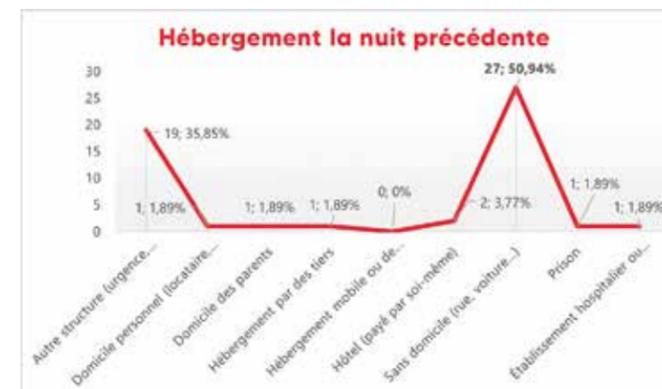
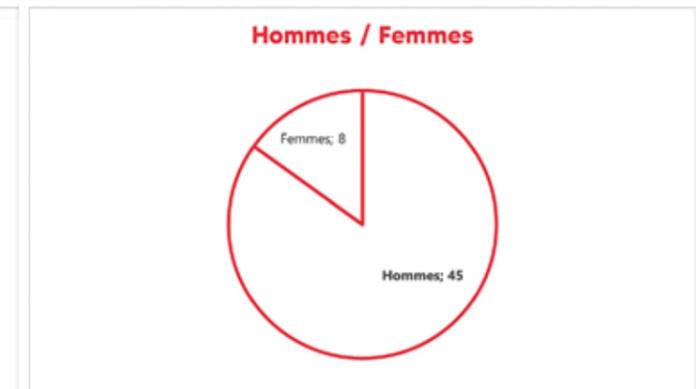
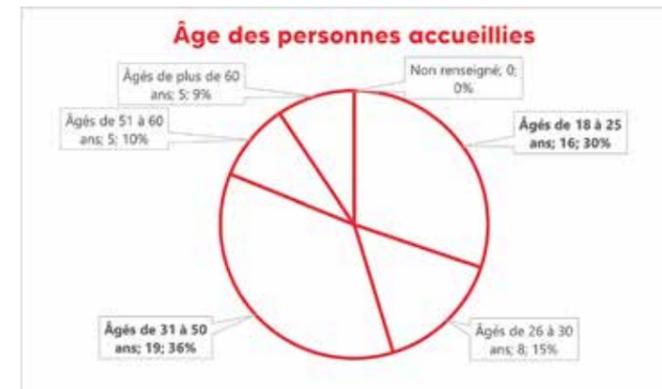
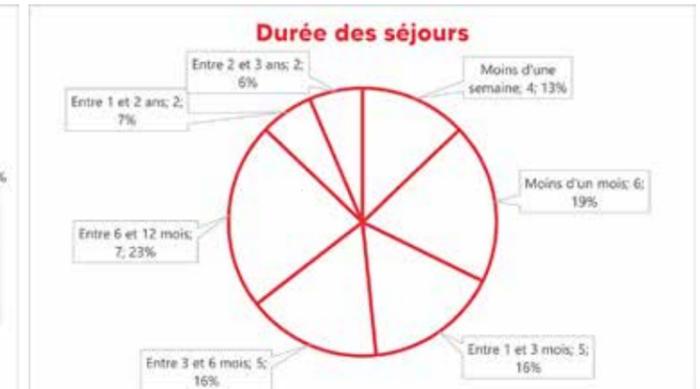
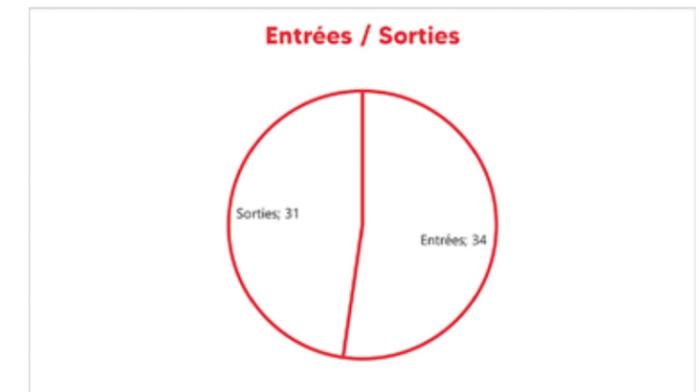
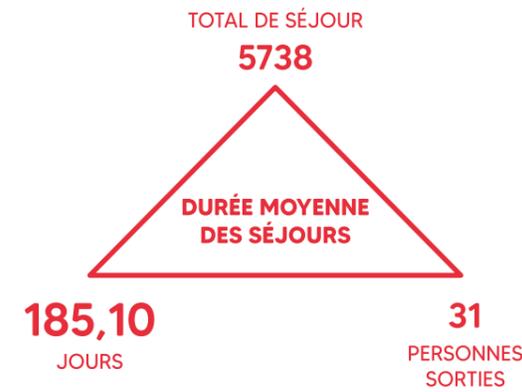
Les personnes accueillies

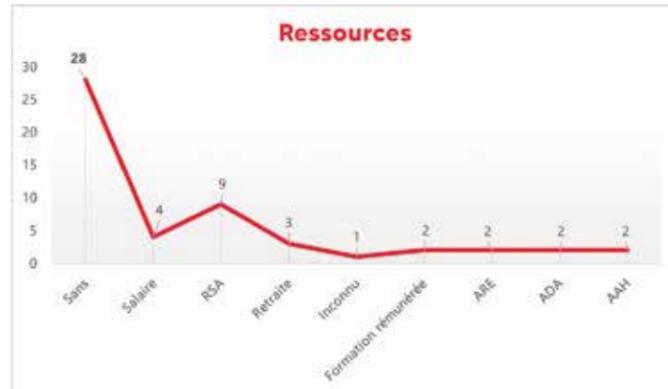
Toit Solid'Air a vocation à accueillir des personnes seules accompagnées ou non de leur(s) animal(aux).

Tout d'abord, nous pouvons discerner 2 catégories de personnes accueillies : les personnes dites de droit commun et les personnes en situation irrégulière (*sans papiers, demandeurs d'asile, régularisation par le soin, ...*)

Dans ces catégories, nous pouvons distinguer quatre grandes typologies de problématiques au Toit Solid'Air :

- Les personnes dites de droit commun sont principalement en rupture de travail, familiale, sentimentale, de logement ou de lien social. Ces personnes, victimes de l'exclusion, sont amenées à subir une période de dépendance au système d'aide et d'assistance sous toutes ses formes. L'objectif est alors de permettre un retour, dans un délai à court ou moyen terme, à une situation d'inclusion ordinaire et d'autonomie. Ces personnes sont victimes de différents maux qui vont d'addictions diverse, à des problèmes d'ordres psychiques ou de rapport à l'autre. En 2020, 55% des personnes accueillies étaient des personnes dites de droit commun, soit 28 personnes dont 4 femmes,
- L'accompagnement santé se fait idéalement en lien avec les partenaires de soins ainsi que les représentants légaux s'il y a lieu. Ces personnes souffrant pour la plupart de troubles psychiques*, leurs projets adaptés à leur situation de santé et l'axe central de l'accompagnement sera l'accès ou la reprise des soins,
- Les personnes migrantes : demandeurs d'asile, personnes déboutées, personnes en cours de régularisation. En plus de leur manque de statut, elles peuvent souffrir des mêmes maux que les personnes de droit commun,
- Les personnes victimes de violences ou dont la vulnérabilité nécessite un hébergement sécurisé et une équipe disponible et rassurante. Nous notons également un accroissement de personnes victimes de violences conjugales et principalement en direction des hommes.





Pour les personnes de droit commun notamment, le taux de sortie en logement autonome ou résidence sociale est encourageant. Une fois stabilisées, les personnes les plus en difficulté sont orientées vers des dispositifs d'hébergement d'insertion. En fonction des situations, une orientation sur le service d'urgence diffus est préconisée pour évaluer la capacité à vivre en autonomie. 51,5 % des sorties sont considérées comme positives : départ en logement autonome, orientations vers des dispositifs adaptés, départ en adéquation avec le projet de la personne. 30% sont, à contrario, des sorties négatives.

L'Équipe au service de la mise en œuvre du projet social

Depuis l'ouverture du site en novembre 2016, l'équipe issue, à l'origine, des « Bungalows », s'est progressivement professionnalisée et féminisée.

En 2017, l'équipe de l'HU diffus ainsi que le chef de service intervenaient pour permettre d'organiser l'accueil des personnes, de travailler notamment l'ouverture des droits, l'accès aux soins et les orientations vers les différents partenaires ou les dispositifs d'hébergement et de logement.

Après une évaluation portée sur le premier semestre de fonctionnement, la présence d'un référent social dédié s'est révélée indispensable pour optimiser le suivi social et garantir un accompagnement personnalisé. Une travailleuse sociale dédiée à temps plein sur le site, référent unique, bien repérée par les bénéficiaires et les partenaires a permis de proposer un accompagnement social complet pour :

- Procéder à l'accueil et à une première évaluation de la situation des personnes,
- Procéder à l'ouverture des droits,
- Soutenir les personnes dans l'élaboration d'un projet formalisé,
- Assurer le lien avec les partenaires extérieurs,
- Assurer des missions éducatives pour la gestion du quotidien,
- Développer des actions collectives,
- Travailler l'insertion socioprofessionnelle, en lien avec la Conseillère en Insertion Professionnelle si nécessaire. Pour l'année 2020, la CIP a suivi 8 personnes en leur proposant des rendez-vous sur site.

L'équipe dans sa globalité encourage la participation active des personnes selon l'axe prioritaire décrit dans le projet social initial. Des réunions institutionnelles bimensuelles permettent de coordonner les actions qui sont alors évaluées et éventuellement ajustées.

Elles le sont en réunion d'équipe mais elles le sont également avec les personnes accueillies, consultées lors de réunions d'expression mensuelles. Ces consultations ont permis d'identifier des besoins spécifiques pris en considération : besoin d'accompagnement sur le quotidien, besoin d'animations.

En 2019, l'encadrement éducatif a évolué. Une nouvelle travailleuse sociale a intégré l'équipe en ajout des 2 demi-postes d'éducateurs spécialisés. Nous avons recruté à titre d'expérience une personne en accueil de jour principalement axée sur les activités manuelles (bacs à fleurs, meubles avec des palettes). Le service de veille est resté le même.

À la suite de la crise sanitaire de 2020, il a été décidé par la direction de soutenir la cheffe de service et l'équipe en recrutant à mi-temps un chef de service sur le Toit Solid'Air.

Bilan 2020 : 63 entretiens honorés.

Le nombre de personnes accueillies sur le pôle urgence (Hébergement d'Urgence Diffus et Toit Solid'Air) accompagnées sur l'année 2020 par la CIP est de 36 soit 19 Hommes et 17 Femmes.



Les suivis concernent majoritairement des personnes entre 26 et 45 ans (75%).

La particularité du pôle urgence est d'accompagner des publics dont la durée de séjour est déjà de plusieurs mois voire plusieurs années et dont la situation administrative ne donne pas d'accès à l'emploi. Lorsque des autorisations de séjour sur le territoire sont délivrées par les services de la préfecture, les personnes doivent alors s'inscrire en urgence dans des recherches actives d'emploi et d'insertion professionnelle. Face à ce constat, l'équipe et la Conseillère en Insertion Professionnelle se sont engagés dans un travail d'anticipation pour optimiser l'employabilité de ces publics en :

- Evaluant les critères d'intégration, et notamment l'apprentissage de la langue française,
- Evaluant et formalisant les compétences acquises par la personne et en communiquant cette évaluation aux personnes dans une logique de valorisation et de prise de conscience de leurs potentiels,
- Encourageant les activités bénévoles et l'ouverture vers l'extérieur. Certains ont pris confiance en eux et ont intégré le volontariat dans une association en participant bénévolement à une activité. Ce fut le cas par exemple de E., femme âgée de 50 ans, présente sur le territoire français depuis 10 ans et qui a signé un contrat de bénévolat pour la première fois auprès d'une association. Cet engagement est une première étape pour un retour vers le « monde » du travail,
- Etablissant des diagnostics/expertises effectués par la CIP pour déterminer l'**employabilité** des personnes accueillies. On peut qualifier cette action de recueil de données objectives, mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses, les freins, et les potentialités de la personne et sa situation par rapport à l'emploi,
- Etablissant ensuite, si le profil correspond à certaines offres du bassin d'emploi, une liste des métiers porteurs sur lesquels la personne peut candidater.

Pour ces personnes, les résultats en 2020 sont très encourageants :

En 2020, plus de 60 % des résidents accompagnés par la CIP ont pu s'insérer professionnellement : sur les 36 suivis, 19 ont trouvé un emploi et 3 une formation, malgré le contexte de restrictions liées à la pandémie COVID.

L'objectif pour 2021 est de proposer des ateliers collectifs sur des thématiques en lien direct avec le processus d'intégration professionnelle : techniques de recherche d'emploi, compréhension d'une fiche de paie, droits des salariés, respect des règles de sécurité...

Dans le cadre des interventions de la psychologue dans les services du Pôle Urgence, à raison de :

- 5 heures par semaine de janvier à août 2020, puis,
- 7 heures par semaine de septembre à décembre 2020 : 5 heures dans le service de l'hébergement en appartement d'urgence, et 2 heures dans le service d'hébergement collectif d'urgence dit « Toit Solid'Air ».

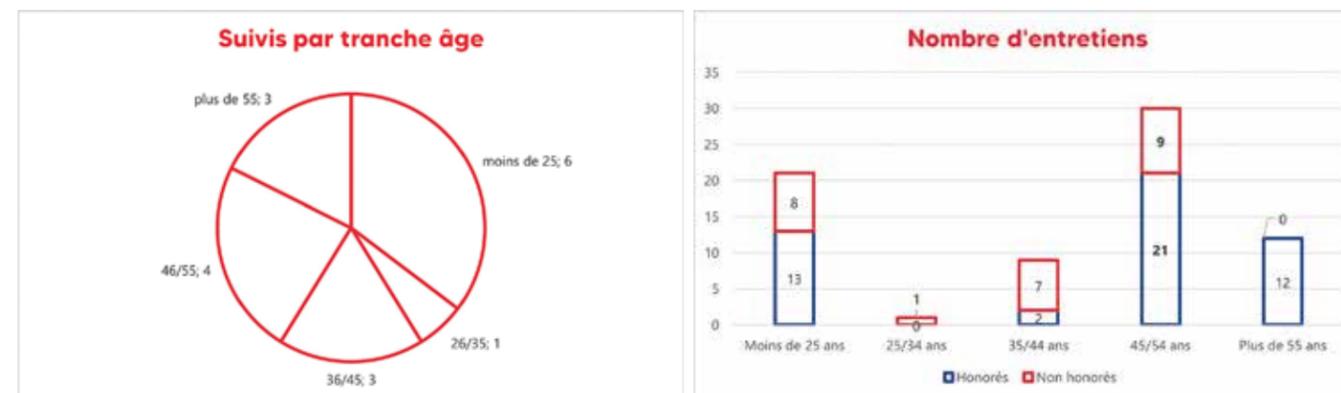
La psychologue a rencontré 8 personnes sur le Toit Solid'Air. Elle s'est également rendue disponible pour des temps de concertation avec l'équipe éducative autour de différents sujets comme par exemple la compréhension de problématique et d'offrir aux collègues des pistes de réflexion.

Ces temps de présence se répartissent entre 2 modalités d'interventions :

- Des temps d'échanges entre collègues : échanges informels sur des situations précises de personnes accueillies, temps d'échanges et de réflexion entre collègues,
- Des temps d'entretiens individuels et individualisés (ciblés selon les demandes et/ou besoins des personnes accueillies sur ce dispositif).

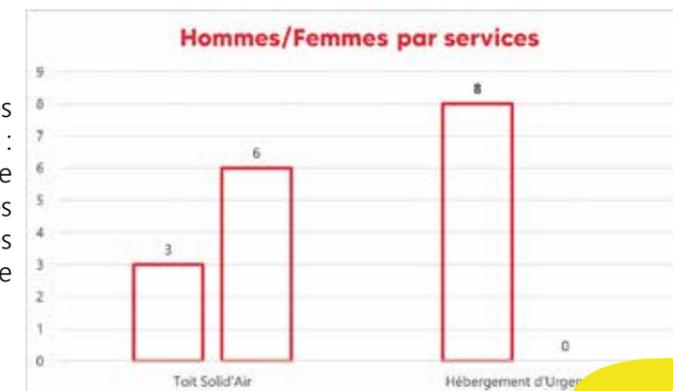
Les demandes de suivi psychologique émanent principalement des travailleurs sociaux, par mail et échanges verbaux, pour évaluer la demande des personnes qui sont majoritairement des personnes en situation de demande d'asile ou déboutées du droit d'asile. Même si, souvent, les suivis psychologiques se débutent avec une demande d'un avocat dans le cadre d'un recours administratif, l'objectif commun entre le travailleur social référent de la situation et la psychologue sera de permettre à la personne de trouver un mieux-être psychique et de préciser une demande implicite.

Les questions de choix personnel, de sentiment de liberté, malgré un parcours de rupture et d'attente de droits en France, sont les sujets particulièrement prégnants dans le travail de soutien psychologique. Ces questions sont abordées tout au long de la verbalisation, élaboration, analyse des situations de vie, des parcours vécus et des conditions d'arrivée en France, **D. Sauton, Psychologue**



La répartition par âge du nombre de personnes rencontrées montre que le public de moins de 25 ans a pu investir les services de la psychologue en poste.

Selon les 2 services distincts, la différence entre les hommes et les femmes est fortement significative : seules des femmes ont formulé des demandes d'aide psychologique lorsque les personnes sont hébergées en appartements diffus. Pour l'hébergement collectif, les rencontres ont concerné 2 fois plus d'hommes que de femmes.



Formations

Formations des professionnels Toit Solid'Air 2020

	01/20	02/20	03/20	04/20	05/20	06/20
M. A		17/02 Formation incendie et informatique				
M. B		17/02/20 Formation incendie et informatique				
Mme. C		03 et 04/02 Premiers secours et santé mentale				
Mme. H		03 et 04/02 Premiers secours et santé mentale				
Louis C.			05/03 Formation compost Grand Reims			
M. S		17/02 Formation incendie et informatique				

Formations des professionnels Toit Solid'Air 2020

	07/20	08/20	09/20	10/20	11/20	12/20
M. A						
M. B						
Mme. C						
Mme. H						
Louis C.			28/09 Harcèlement sexuel et sexiste	08 et 09/10 Médiation animale		
M. S						

GESTION DES CONFLITS ET INCIDENTS

La vie en semi-collectivité permet de favoriser le lien social, de rompre l'isolement. Elle permet de créer une dynamique positive. Elle génère néanmoins des tensions et des passages à l'acte agressifs.

Sur l'année 2020, nous notons deux temps, le premier semestre et le second.

Le début d'année a été difficile par l'accueil de personnes en grande marginalité. Cependant, l'isolement contraint entraîné par le premier confinement a vu renaître certains types de comportements agressifs. La situation à ce moment-là ne pouvant conduire à des fins de prises en charge, trois exclusions ont dû être prononcées au moment du déconfinement.

Au-delà de la violence, beaucoup de frustrations sont apparues du fait du confinement par l'arrêt des projets individuels (*emplois, logement*).

Pour les faits de violence caractérisés et les violences verbales 6 exclusions définitives ont été notifiées pour l'année contre une seule au second semestre. Sur ces faits de violence, 2 ont pour origine des troubles psychiques ayant entraîné le passage à l'acte et 9 événements concernent des introductions d'alcool ou de stupéfiants. Ce sont donc 11 événements qui sont recensés en lien avec une pathologie ou des troubles psychiques/addictions soit la moitié des événements signalés. 17 personnes sont concernées.

L'équipe éducative dans sa totalité s'est retrouvée très fatiguée à la fin du confinement. La direction a fait le choix d'un soutien à la cheffe de service par la présence d'un collègue en permanence sur site.

Nous remarquons sur la fin de l'année des difficultés et des événements indésirables. Ces difficultés concernent 3 personnes. Ces personnes étaient principalement en rupture de soins ou sortantes d'hospitalisation en service de psychiatrie.



Autant que possible, la réponse aux transgressions et/ou violences a été éducative et des alternatives aux exclusions ont été recherchées. Les services de psychiatrie ainsi que le SIAO de la Marne ont en partenariat, accepté nos propositions prises pour éviter le retour à la rue, favoriser l'accès aux soins et garantir la sécurité des biens et des personnes.

Le règlement interne s'est adapté et assoupli depuis l'ouverture du site. Les réajustements ont été discutés en réunion d'expression des personnes accueillies et en réunion institutionnelle. Moins sanctionnant et davantage centré sur un accompagnement au quotidien, il répond mieux aux besoins des personnes et limite les transgressions. Certaines entorses au règlement type absences aux réunions ou entretiens éducatifs, consommation d'alcool ou de stupéfiants, sont des axes prioritaires du travail éducatif et ne seront sanctionnés qu'en cas de récidive ou de refus d'accompagnement. Nous devons aussi considérer qu'une personne accueillie souffrant d'addictions ne peut pas les laisser à la porte et nous devons bien prendre cela en considération et adapter notre accompagnement éducatif. La présence d'un travailleur social à temps complet sur la structure favorise l'inclusion avec la prise en considération de l'individu dans sa globalité et sa complexité.

Le premier confinement a, dans un premier temps, entraîné un réel isolement des personnes accueillies, déjà peu enclin à l'enfermement. Redonner de la vie tout en respectant des consignes sanitaires drastiques n'a pas été chose aisée. En effet, les salariés présents pendant cette période ont dû conjuguer avec la peur qui planait sur l'ensemble du territoire et faire en sorte que certaines personnes accueillies ne tombent pas dans une profonde déprime. Également à des fins personnelles et pour la sécurité de leurs propres cercles familiaux et amicaux, ils ont assurés leurs missions.

Les salariés ont exprimé un réel sentiment d'isolement pendant toute cette période. En effet, ceux-ci n'avaient aucun contact avec l'équipe de l'urgence diffus, très peu avec leur direction, en dehors de la cheffe de service. C'est à la suite de cela que le nouveau chef de service est entré en fonction et à été basé sur le Toit Solid'Air permettant ainsi de réparer certaines blessures de relancer un certain dynamisme grâce à sa proximité.

LE PARTENARIAT

L'implication des partenaires est une des clefs de la réussite du projet social initial du Toit Solid'Air. Le travail partenarial concourt à soutenir la personne dans son processus de resocialisation, de redynamisation et passe par une approche partagée des observations pour optimiser l'intervention sociale. Les difficultés des personnes accueillies au Toit Solid'Air étant multidimensionnelles et imbriquées, il est indispensable d'associer des professionnels de différents champs d'intervention.

Préoccupé par le besoin de pouvoir proposer un service et un accompagnement de qualité adaptés aux besoins individualisés de chacun, le service d'Hébergement d'Urgence Toit Solid'Air de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims inscrit le partenariat comme un élément fondamental permettant d'améliorer le niveau et la qualité des prestations et services à destination des personnes accueillies-accompagnées.

Ainsi, le développement d'une relation étroite avec d'autres acteurs locaux et territoriaux permet de mutualiser les moyens et les compétences liées aux actions sociales, médico-sociales et sanitaires, vers un objectif commun.

Afin de mieux identifier les priorités à mettre en œuvre et d'élargir les possibilités de services les mieux adaptés, le service s'inscrit dans une recherche de connaissance des différents acteurs sociaux, sanitaires et administratifs de son territoire, représentée parmi les acteurs associatifs, institutionnels, locaux et nationaux.

Le partenariat est une opportunité d'intégrer une dynamique de secteur, en se rapprochant des dispositifs existants sur notre secteur géographique en vue d'élaborer un accompagnement social global.

Logement / Hébergement

- Bailleurs sociaux.

Accueil de Jour

- L'Association ASSOR.

Aide à l'ouverture de droits

- CCAS,
- CSD,
- CAF,
- Mission Locale.

Emploi / Formation

- Pôle Emploi,
- Job 51,
- Le Secours Populaire.

Les vêtements, l'hygiène et les accessoires de puériculture

- Le Service du Vêtement.

Le service collabore ainsi avec une pluralité de partenaires conventionnés ou non, présents au sein de la ville et exerçant dans différents domaines.

La Maintenance et l'entretien des outils informatiques

- Cegi Alpha Informatique.

Activités diverses, culturelles et sportives

- Le Secours Catholique,
- La Maison de la Vie Associative,
- Le Manège de Reims.

Alimentation

- Pôle logistique du CHU de Reims,
- La Banque Alimentaire.

Santé, prévention des risques et addictologie

- La PASS du CHU,
- Les CMP de la ville,
- Le Point Ecoute Jeune,
- Le Service Communal Hygiène Santé,
- Service de Prévention ANPAA,
- CPAM,
- CAARUD.

Informations et accès aux droits

- CIMADE,
- CIDFF.

Le service travaille également en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels :

- **Le SIAO-115** qui coordonne l'orientation des personnes ainsi que l'organisation entre les acteurs locaux de l'hébergement et ceux du logement et recense les places disponibles sur le service.
- **L'OFII** qui prend en charge les orientations des personnes en procédure de demande d'asile et de l'ADA.
- **LA PIADA** qui prend en charge l'accompagnement administratif des personnes en procédure de demande d'asile primo-arrivants.

LES PERSONNES ACCUEILLIES AU CŒUR DU PROJET

Implication des personnes accueillies : les réunions d'expression

À la demande des personnes accueillies, la réunion hebdomadaire s'est transformée en une réunion bimensuelle. Elle est un rendez-vous institutionnel incontournable. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes accueillies. Elle n'est pas facultative sauf empêchement justifié. Les thématiques abordées sont particulièrement axées sur la gestion du collectif : entretien des locaux, gestion des repas, le vivre ensemble. Ces réunions permettent aussi de développer des projets communs qu'ils soient sportif, ludique ou festif.

En effet, les réunions d'expression sont régulièrement vectrices d'échanges et de réflexions concernant la citoyenneté, l'accès au logement, l'écologie et le développement durable. Enfin, nous procédons à un tour de table afin de donner à chacun l'occasion de prendre la parole et de s'exprimer librement concernant la vie du Toit Solid'Air (*critiques, propositions, suggestions...*).

L'objectif de faire circuler la parole et de favoriser des réflexions et les interpellations directes relatives aux difficultés inhérentes à toute vie en collectivité est donc partiellement atteint. Cet espace de socialisation ou de resocialisation, par la prise en compte des problèmes des uns et des autres, a régulièrement permis de désamorcer des tensions sous-jacentes et de mettre à l'œuvre un esprit de solidarité envers les plus faibles. Enfin, elle est un lieu d'accès à la citoyenneté avec prise de parole, formulation d'idées et de réflexions et mise en pratique de la complexe vie en société et de ses exigences. Dans cette logique, ces réunions d'expression ont été le lieu de construction du règlement de fonctionnement du Toit Solid'Air finalisé et présenté aux instances représentatives du personnel et des personnes accueillies en octobre 2017. Les différents projets du site y sont discutés et éventuellement réajustés. Les comptes-rendus des réunions d'expression sont un des outils utilisés pour l'écriture du projet de service prévu en 2019. En 2020, les réunions d'expression ont été drastiquement diminuées à cause de la crise sanitaire.



La responsabilisation des personnes accueillies : l'autogestion

La responsabilisation de chacun se matérialise par des périodes d'autogestion de la structure. Il s'agit de permanences tenues par les personnes accueillies.

Le principe de l'autogestion est de considérer qu'une association de personnes accueillies au fonctionnement quotidien d'un lieu concourt à la bonne tenue du lieu et participe également à un processus de responsabilisation et d'autonomie.

La mise en route de périodes d'autogestion régulières n'a été effective qu'au cours du second semestre 2017. Une période de « rodage » s'est imposée pour notamment préparer les équipes à intégrer cette notion d'autogestion dont elles n'étaient pas familières et qui induisait quelques résistances. Les autogestions ont été planifiées progressivement, à raison d'une fois par semaine, pendant 4 heures, le jour de la réunion institutionnelle. En fin d'année, les autogestions étaient plus régulières et étendues aux week-ends. En 2018, les autogestions sont devenues pluri-hebdomadaires. Les personnes se portent volontaires pour assurer l'autogestion. A leur convenance, elles peuvent choisir de le faire à deux. Elles disposent d'un téléphone et peuvent joindre en cas de nécessité des professionnels du CHRS

« le *Nouvel Horizon* ». Si personne n'est disponible ou volontaire pour assurer la permanence, l'unité collective est fermée, généralement sur les créneaux 14h-17h. Après le confinement, l'autogestion a été principalement matinale. Effectivement peu de résidents étaient présents. Il arrive parfois que le travailleur social doive s'absenter pour des rencontres partenariales ou diverses actions liées au collectif, une autogestion est alors mise en place.

Un règlement de la permanence est remis et expliqué à chaque personne accueillie à son entrée.



La participation aux tâches du quotidien

Les personnes sont intégrées au fonctionnement de l'établissement. Elles entretiennent les parties individuelles et collectives et vont chaque matin chercher les repas fournis par le Pôle logistique CHU de Reims mitoyen du Toit Solid'Air. Par ces biais, nous souhaitons instaurer un esprit de communauté, d'entraide et que l'action de chacun soit bénéfique à tous.

Un planning de répartition des tâches quotidiennes est élaboré chaque mois. Il tient compte des impératifs et des capacités de chacun. La participation aux tâches du quotidien, considérée parfois comme une corvée, constitue un outil réaliste pour observer la capacité des personnes à entretenir et investir leur lieu de vie, leur capacité à prendre soin d'elle-même et des autres, à apprendre ou réapprendre les gestes ordinaires de la vie en logement. Elle contribue à maintenir ou retrouver un rythme de vie.

Depuis les confinements et d'autant plus depuis le premier couvre-feu, les salariés ont régulièrement pu faire part d'une recrudescence de l'individualisme de la part des personnes accueillies. En effet, ils doivent régulièrement insister pour que cette partie inhérente au règlement de fonctionnement soit respectée.

Les repas sont pris dans l'espace collectif. Le temps du repas est un bon indicateur de l'ambiance générale de la structure. Dans les périodes de tension, les personnes s'y présentent au compte-goutte, se servent individuellement et repartent rapidement. A l'inverse, ils peuvent être à l'origine de prise d'initiatives conviviales et chaleureuses telles que la programmation d'un barbecue improvisé ou d'un café/ discussion qui s'éternise sous le préau. Les personnes ont la possibilité d'améliorer ou de compléter les repas fournis par le CHU en disposant de la cuisine collective. Des ateliers cuisine sont régulièrement proposés pour que chacun puisse faire découvrir aux autres ses talents culinaires ou les spécialités de son pays ou région, mais également s'autoriser une parenthèse avec les problématiques qui incombent. Le fait de pouvoir cultiver les plantes aromatiques du jardin ainsi que les légumes sont autant d'éléments savoureux qui agrémentent les assiettes. Ces repas donnent l'occasion de se retrouver ensemble et de maintenir l'esprit de collectivité. Comme chaque année depuis l'ouverture, les personnes accueillies ont réalisé un menu complet pour les repas de Noël et du réveillon grâce notamment, aux dons de la Banque Alimentaire.



Les actions en faveur du développement durable

Au sein du collectif « Toit Solid'Air », il nous semblait important d'apprendre aux personnes à **répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.**

C'est une démarche pédagogique sur le long terme visant à faire évoluer les mentalités et ainsi les comportements vis-à-vis de l'environnement.

Nos actions se focalisent sur trois axes :

- Le tri sélectif,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'économie d'énergie.

Le but étant que lorsque la personne sortira du dispositif, elle puisse appliquer ce qu'elle aura appris lors de son passage dans notre structure mais également qu'elle le transmette à d'autres personnes.

Le tri sélectif

Nous récupérons les déchets qui peuvent être recyclés. Pour récupérer du verre, du plastique, du papier, on trie les déchets par catégories.

Dans un bac nous mettons les bouteilles en verre, bocaux ou pots de confiture.

Dans un autre (*poubelle jaune*) nous mettons les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les boîtes en carton et gros cartons pliés, les boîtes de conserve, barquettes en aluminium, cannettes, aérosols et les papiers, journaux, magazines, imprimés.

Et dans un troisième (*poubelle grise*) nous mettons tous les restes de déchets qui ne peuvent pas rentrer dans l'un des autres bacs.



La lutte contre le gaspillage alimentaire

Nous disposons d'un composteur dans lequel nous mettons les restes de repas (*restes de poulet, arêtes de poisson, purée, les épluchures, la peau de banane, le trognon de pomme, etc...*)

Nous donnons aussi certains restes aux poules.

Ainsi, le compost récolté sert d'engrais pour les bacs à fruits et légumes de la structure.

Une formation a d'ailleurs été commencée en Mars 2020, via Reims Métropole, pour les deux salariés du « Toit Solid'Air ». Cependant, avec la crise sanitaire celle-ci n'a pas encore pu être terminée.



L'économie d'énergie

Des actions de sensibilisation à la consommation d'énergie ont été faites régulièrement : apprendre à utiliser les éclairages avec parcimonie; apprendre à utiliser la machine à laver, le lave-vaisselle de manière à lancer les bons programmes et ainsi réaliser des économies d'eau et d'électricité.

Ces gestes du quotidien sont expliqués aux personnes accueillies de la manière la plus pédagogique possible (*par exemple, apprendre que plus le programme d'une machine à laver sera court, et plus celle-ci consommera d'eau et d'électricité*)

Nous avons également mis en place des récupérateurs d'eau de pluie afin de réutiliser l'eau récoltée pour l'arrosage des plantes, le nettoyage de l'extérieur...



Les activités

L'atelier cuisine

La cuisine est une activité riche en échanges et en apprentissages de la vie. Ce projet tient compte à la fois de l'individuel et du collectif en offrant aux personnes accueillies un moment socialisant mais aussi une passerelle vers l'autonomie.

Les ateliers cuisine ont lieu environ 1 fois par mois. Les personnes accueillies choisissent une recette, nous les accompagnons en courses afin qu'elles achètent les ingrédients nécessaires, puis procèdent à l'élaboration du plat choisi. Elles cuisinent parfois seules ou en groupe. Les salariés concernés s'intègrent pleinement à cette activité. Le fait de participer à toutes les étapes d'un atelier cuisine permet la valorisation, l'estime de soi, le développement de l'autonomie et la prise d'initiatives.

Ce moment est très apprécié par les personnes accueillies, cela leur fait plaisir de préparer un repas qu'elles pourront partager avec les autres résidents, de recevoir des compliments sur leurs préparations et ainsi d'être valorisées.

Les plats choisis peuvent être simples ou davantage élaborés. Par exemple cette année, certains ont choisi de faire un repas italien en cuisinant des lasagnes et un tiramisu pour le dessert, ou encore un repas culturel en cuisinant un repas géorgien. Les repas culturels permettent de faire découvrir aux personnes accueillies une autre façon de cuisiner et de nouvelles saveurs.

A travers l'atelier cuisine les participant(e)s ont tissé des liens de partage, de convivialité, malgré leurs origines sociale, politique, et ethnique différentes.

Durant l'été 2020, une salariée a décidé de mettre en place un livre d'or des recettes faites par, et avec, les personnes accueillies. La pertinence de cet outil semble être plébiscitée, aussi bien par les personnes accueillies que par les salariés. De fait, cela conduit à une traçabilité de ce qui a été réalisé et permet aux personnes de pouvoir les partager ou les reproduire à loisirs.

Le Poulailier

« L'animal n'est pas un thérapeute, il n'est pas psychologue, encore moins psychanalyste. En revanche, il est assurément une béquille contre la phobie ou, dans un groupe humain, un élément de médiation qui peut permettre à certains individus de se révéler » Docteur Didier Vernay, Neurologue au CHU de Clermont-Ferrand et président de l'AFIRAC.

Nous sommes partis du constat que beaucoup de personnes à la rue avaient un animal de compagnie. Nous nous sommes donc posé la question de quels bienfaits un animal pouvait apporter aux personnes, et comment pourrions nous utiliser ces « bienfaits » dans notre accompagnement social, quel rôle éducatif cela pouvait avoir ?

Depuis maintenant un peu plus d'un an et demi, le Toit Solid'Air s'est doté de 3 poules pondeuses (*une rousse, une blanche et une noire*).



Objectifs :

Le projet « poulailler » a été conçu pour que les personnes fragilisées accueillies sur ce collectif puissent se mobiliser sur quelque chose qui leur est extérieur; qu'elles puissent apprendre à se remobiliser par un biais différent que celui de l'administratif qui leur incombe.

De plus, apprendre à prendre soin d'un animal peut avoir une corrélation avec le fait de prendre soin de soi ainsi que de l'autre.

En effet, avoir ces poules au sein de la structure nécessite de s'occuper d'elles : leur donner à manger et à boire, les sortir de leur poulailler sur l'ensemble de la structure, nettoyer leur espace de vie,... Tout cela permet de briser la monotonie du quotidien pour les personnes qui sont hébergées.

De ces activités occupationnelles et de présence émanent plusieurs bienfaits :

- Les nourrir aide au repère dans le temps car donner correctement à manger dans un souci de santé aide à se réguler et se repérer dans le temps,
- Leur porter de l'affection et de l'attention. Au quotidien, l'animal permet de ressentir un sentiment d'utilité, ce qui maintient le sentiment de confiance et de croyance en soi. S'occuper de ces poules aide alors indirectement à s'occuper de soi,
- L'animal est également un facilitateur du lien social. Le fait de s'occuper ensemble du poulailler sert alors de médiateur aux relations sociales. Ainsi, des liens se créent avec les autres personnes de la structure, ce qui favorise l'entraide, l'échange, et donc le bien-être des personnes,
- Cela permet également de faire de l'exercice physique, en effet le poulailler nécessite un entretien régulier comprenant le nettoyage de celui-ci,
- Enfin, les œufs ramassés permettent d'agrémenter l'atelier cuisine.

Participation :

La participation est en déclin. Effectivement, si les personnes accueillies se saisissent parfaitement des œufs chaque matin, celles-ci ne notent pas le nombre d'œufs qu'elles prennent (*indicateur pourtant très important de la bonne santé des gallinacés*), ne se donnent pas forcément la peine de leur remettre à boire et à manger; et se mobilisent encore moins dans le nettoyage régulier du poulailler.

Nous nous interrogeons actuellement sur la réelle plus-value de ce projet, l'hiver aidant encore moins à la remobilisation des personnes accueillies. Pour qu'un tel projet puisse être pérennisé il faut qu'au moins un salarié se l'approprie et soit animé par celui-ci. Ce qui était le cas d'une ancienne salariée. Depuis son départ le projet est en déclin.

Plus-value :

Bien que restreinte ces derniers temps, la plus-value d'un tel projet a pu être de pouvoir cuisiner ensemble (*personnes accueillies et salariés*) des plats ou desserts, à partir des œufs qui vivent au quotidien sur le collectif et dont il faut prendre soin.

De plus, bien que galvaudée en ces termes, la médiation par l'animal peut avoir un réel sens dans la reconstruction des personnes qui sont temporairement hébergées au Toit Solid'Air. L'animal apprend la patience, la sérénité et le « prendre soin de ».

Seul bémol, qui ne fait pas partie des 3 items précédents, au printemps 2019, la mascotte des poules, nommée Myriam, et qui n'avait pas peur du contact avec l'être humain, a malheureusement été dérobée.



La culture maraîchère

Initié avec le soutien de « L'école des jardiniers », association créée en 2012 dans le but de transmettre les techniques et outils nécessaires pour la mise en culture de légumes dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, le projet de culture maraîchère a permis la confection de bacs pour cultiver des tomates, concombres, courgettes, betteraves, salades, choux, herbes et épices, piments et menthe. L'adulte relais participait activement au projet. La mobilisation des personnes accueillies était plutôt satisfaisante. Plusieurs carrés potagers ont été aménagés en atelier palette pour que chaque unité de vie dispose d'un espace dédié. Ce sont les personnes accueillies qui en ont la responsabilité le temps de leur séjour pour effectuer les plantations de fruits, légumes ou fleurs.

La participation à l'arrosage et à l'entretien est très spontanée au printemps ou en été, beaucoup moins lors de la saison maussade.

Les plats sont agrémentés en fonction de la pousse des légumes. Les personnes apprécient l'introduction des herbes aromatiques.

Le partenariat conventionné avec « L'école des jardiniers » s'est interrompu au printemps 2018 car le Toit Solid'Air avait désormais la capacité de faire vivre en autonomie le projet.

Les résidents restent attachés à ce type de projet. Ils y retrouvent certainement des souvenirs de jeunesse ou de calme salvateur.

Le prêt de vélos

Le prêt de vélos a été initié en début d'année 2018 pour mettre à disposition des personnes accueillies un moyen de locomotion économique et écologique et ainsi encourager les démarches, l'ouverture vers l'extérieur et la dépense physique. Les vélos ont été achetés d'occasion, avec les personnes accueillies, dans une logique de valorisation du recyclage et pour des raisons budgétaires. Une fiche d'emprunt ainsi qu'une procédure encadrent son bon fonctionnement.





Activités Toit Solid'Air 2020

	Date	Activité	Nombre de personnes accueillies
Janvier	06/01	Atelier cuisine	2
	26/01	Atelier jeux de société	5
Février	05/02	Match Reims-Nice	10
Mars	Période de confinement pandémie COVID-19		
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet	18/06	Barbecue	15
	19/07	Jardinage	5
Août	05/08	Sortie au lac de Bairon	8
	20/08	Sortie Velorail Esternay	8
Septembre			
Octobre	26/10	Atelier cuisine	13
Novembre	26/11	Atelier lessive maison	4
	03/12	Atelier cuisine	14
Décembre	24/12	Repas de Noël	21
	31/12	Repas du Nouvel An	21

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2021

2020 a été une année difficile et le Toit Solid'Air a été très impacté par le confinement dû à la Covid. En ce début d'année, une grande partie des personnes hébergées étaient de grands marginaux et/ou à forte consommation de divers produits prohibés. Il a fallu à l'équipe prendre des mesures disciplinaires pour ramener un peu de calme et de sérénité au sein de la structure.

Pour autant, certains étaient en emploi ou en attente et pour d'autres, une orientation en logement autonome était programmée. Tout cela a pris fin en mars avec la fin de tous les projets. Cette période de confinement a été très difficile à vivre pour les personnes accueillies mais également pour l'équipe éducative.

La vie a repris en mai progressivement tout en conservant les mesures liées à la pandémie. Il a fallu reprendre les projets au début, ce qui, de fait, a occasionné des temps de prises en charge plus longs.

En fin d'année, l'équipe a réussi à recréer un climat propice à un travail de qualité au sein de la structure. Des sorties que nous pouvons considérer comme positives ont commencées en décembre et se poursuivront en début d'année 2021.

La période hivernale (*qui se poursuivra jusqu'en juin 2021*) et la pandémie nous ont amené à réfléchir sur les fins de prises en charge. Mis à part les situations de violence ou de forts écarts au règlement qui ne permettent aucune autre mesure que l'exclusion immédiate, nous avons cherché une sortie vers un ailleurs, autre que la rue. Avec nos partenaires et en particulier le SIAO, nous avons cherché des solutions alternatives, pour exemple, une possibilité d'exclusion a été annulée par un maintien au Toit Solid'Air sans écart autorisé en attente d'une orientation en maison relais qui s'est mise en place un mois après. Nous avons stoppé la spirale de l'échec et de l'exclusion. C'est certainement un axe de travail à poursuivre pour 2021.

Afin de remettre des moyens humains en journée, une étude est faite par la direction pour une prise en charge externe de la veille de nuit. Cette disposition nous amènerait à une nouvelle forme de prise en charge.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un désinvestissement des personnes accueillies dans l'entretien des poules et du poulailler. Nous sommes en réflexion sur la poursuite ou non de ce beau projet.

Nous continuerons la partie jardinage, des activités tournées plus dans l'entretien des locaux permettant un nouvel investissement des personnes accueillies et dans le même temps, une remise en confiance de leurs capacités et de leurs moyens.

Pour finir, l'année 2020 a été très difficile pour tous les acteurs du Toit Solid'Air, surtout dans son premier semestre. Nous espérons que 2021 sera plus clément et qu'il nous permettra d'accomplir, dans de bonnes conditions, nos missions d'accompagnement, de secours et de reconstruction.



Colonel Daniel NAUD
Président de la Fondation de l'Armée du Salut



Éric YAPOUDJIAN
Directeur Général de la Fondation de l'Armée du Salut



Philippe WATTIER
*Directeur des Établissements et Services
de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims et des Ardennes*



Yvan GRIMALDI
Directeur des programmes Inclusion

Établissements et Services de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims et des Ardennes
42, rue de Taissy 51100 Reims
03 26 85 23 09 - nhorizon@arneedusalut.fr

